



# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte OSE / COLLIS



2 5 JAM. 2019

au greffe du tribunal de l'antreprice francophone de Brussies

N° d'entreprise :

0713 390 008

Dénomination

(en entier): ESV Broker Consult

(en abrégé) :

Forme juridique : Groupement d'intérêt économique

Siège : Avenue de l'Armée 103 à 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Constitution

Dénomination : ESV Broker Consult GIE

Objet : le groupement a pour objet :

- Le regroupement au sein des compagnies d'assurances partenaires ;
- La défense et la promotion de la rémunération de ses membres ;
- La promotion et le marketing des produits et activités des membres ;
- L'organisation de séminaires en Belgique ou à l'étranger ;
- Le développement de collaborations en Beigique et à l'étranger dans le cadre de l'activité de courtage en assurances ;
- Le développement et la mise au point d'outils, de services pour le courtage en assurances ;
- Les opérations de consultance ;
- L'étude et la mise au point de produits de niche ou sur mesure avec les sociétés d'assurances ;
- La mise en place d'une centrale d'achats destinée aux membres ;
- L'engagement/la mise en commun de personnel pour la réalisation des objectifs précités ;

Dans le cadre de cet objet, l'activité du groupement devra se rattacher à l'activité de ses membres et conserver un caractère auxiliaire par rapport à l'activité principale de chaque bureau indépendant les uns des autres.

# Membres :

- BVBA Infinia & Partners SPRL, Hippokrateslaan, 10/1, 1932 Sínt-Stevens-Woluwe, BCE 0545.996.865, représentée par Deisser Nicolas & Vanderschrick Alain, gérants
- Losange D'Hondt SPRL, Rue de l'armée 103, 1040 Bruxelles, BCE 0420.213.995, représentée par Jeremy D'hondt, gérant
- SPRL P³, Rue de Bruxelles 21, 1470 Genappe, en constitution, représentée Olivier Hermans et Frederic Bertin, gérants

- Perpius BVBA, Missestraat 25, 2570 Duffel, BCE 0819.663.658, représentée par Pieter Perdieus, gérant
- T&T en Quirynen Insurance BVBA, Hoogboomsteenweg 280, 2950 Kapellen, BCE 0551.974.837, vertegenwoordigd door Van Daele Tom & Vansweevelt Tim, zaakvoerders
- Paramedic spri, Rue de la Chaine, 99, 4000 Liège 1, BCE 0673.870.183, représentée par Thierry Deisser, gérant
- Kantoor Smet BVBA, Geraard De Cremerstraat 16, 9150 Kruibeke, BCE 0426.788.518, vertegenwoordigd-door Mireille GAUPIN, zaakvoerster
- Broker Consult SPRL, Rue Fays, 22, 4530 Villers-le-Bouillet, BCE 0631.717.151, représentée par Alain Vanderschrick et Nicolas Deisser

Vote: chaque membre a une voix relative au nombre de ses parts. Le vote s'effectue à la majorité des ¾. ¾ de l'assemblée générale doit être présente. Un membre peut être représentée par un tiers.

Durée : illimitée et reconduction annuelle,

Siège: Avenue de l'Armée, 103, 1040 Bruxelles -

Indépendance - Solidarité des membres :

Chaque bureau, membres du groupement, est une structure totalement indépendante, avec une personnalité juridique distincte. Vis-à-vis des tiers il reste des membres indépendants, responsables de leurs actes et ne peuvent en aucun cas être tenu solidairement responsables en cas de faute ou manquement. Les différents membres sont solidaires uniquement des actes posés dans le cadre du GIE.

Gérance - Représentation :

Pouvoirs:

Les gérants ont le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social du groupement.

Les gérants ne peuvent, sans autorisation préalable à l'unanimité de l'assemblée :

- contracter des emprunts :
- consentir des sûretés sur les biens du groupement ;
- disposer des biens du groupement à titre gratuit :
- aliéner les immeubles du groupement.

# Nomination:

Le groupement est géré par trois gérants, nommés par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers. Les gérants forment un collège. Les gérants élisent en leur sein un président de séance, ainsi qu'un secrétaire, pour la durée de leur mandat de gérants. Le mandat de gérant est d'une durée de deux ans. Un système de nomination tournante sera mis au point afin de permettre à chacun des membres d'exercer le mandat de gérant. Le premier collège de gérants nommés lors de la constitution du groupement sera composé de trois gérants nommés pour 1 an.

Nous proposons comme gérants, pour la première année : Alain Vanderschrick, Nicolas Deisser et Jeremy D'Hondt à dater du 01/05/2018 jusqu'au 30/04/2019, Les gérants exercent leur mandat à titre gratuit.

Admission d'un nouveau membre :

Un nouveau membre peut être admis à la majorité qualifiée ¾ de l'assemblée générale étant présente.

Démission et révocation :

Les gérants et membres peuvent démissionner en cours de fonctions moyennant un préavis de trois mois. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée à la majorité qualifiée des 3/4. La décision de révocation ne doit pas être motivée et le gérant ou membre n'a droit à aucune indemnité en raison de sa révocation ou des circonstances de cette révocation.

#### Représentation :

Les gérants représentent le groupement à l'égard des tiers et en justice. Tout acte émanant du groupement doit être signé par l'ensemble des gérants pour engager le groupement vis-à-vis des tiers.

#### Apports:

Le groupement est constitué avec un capital minimal de MILLE EUROS (1.000 EUR), divisé en huit cent (800) parts égales de cent vingt-cinq euros (1,25 EUR) chacune et attribuées aux membres fondateurs.

1º La SPRL Infinia & Partners: 100 parts
2º La SPRL Losange D'Hondt: 100 parts
3º La SPRL Pa Genappe: 100 parts
4º La SPRL Paramedic: 100 parts
5º La BVBA Perpius: 100 parts

6° La BVBA T&T en Quirynen Insurance : 100 parts

7° La BVBA Kantoor Smet : 100 parts 8° La SPRL Broker Consult : 100 parts

## Responsabilité:

Les membres ne peuvent être en aucun cas tenus responsable en cas de perte financière du GIE-ESV.

#### Assemblée des membres :

L'assemblée générale se réunit le dernier vendredi du mois de mai (ou, si c'est un jour férié, le prochain jour ouvrable) au siège du groupement, pour approuver les comptes annuels et, le cas échéant, constituer des réserves.

#### Contrôle:

Pas de commissaire.

## **DECISIONS PRISES PAR LES MEMBRES:**

### 1. Clôture du premier exercice social :

Le premier exercice social commencé le jour de la constitution se clôturera le trente et un décembre deux mille dix-neuf (31/12/2019).

# 2. Première assemblée générale :

En deux mille dix-huit, 2018

#### 3. Gérants :

Leur nombre a été fixé à trois (3). Ont été appelés à cette fonction :

- Monsieur Vanderschrick Alain.

Son mandat est gratuit; il aura une durée de un an, à compter du jour de la constitution.

- Monsieur Deisser Nicolas.

Son mandat est gratuit; il aura une durée de un an, à compter du jour de la constitution.

- Monsieur D'Hondt Jérémy.

Son mandat est gratuit; il aura une durée de un an, à compter du jour de la constitution.

#### 4. Trésorier :

L'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de trésorier, pour une durée indéterminée, Monsieur Jérémy D'hondt.

Signature de chaque membre :

Pour BVBA infinia & Partners SPRL

Pour Losange D'Hondt SPRL



Volet B - Suite

Pour SPRL P3

Pour Paramedic sprl

Pour Perpius BVBA

Pour T&T Quirynen Insurance BVBA

Pour Kantoor Smet BVBA

Pour Broker Consult SPRL

Mentitionnessauldedenteespageeddu. Wide BB: